



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

répression des manifestations dans la bande de Gaza

Question au Gouvernement n° 865

Texte de la question

RÉPRESSION DES MANIFESTATIONS DANS LA BANDE DE GAZA

M. le président. La parole est à M. Éric Coquerel, pour le groupe La France insoumise.

M. Éric Coquerel. Monsieur le Premier ministre, hier, dans la bande de Gaza, cinquante-neuf Palestiniens, dont huit enfants, ont été tués par l'armée israélienne, et 2 400 ont été blessés. Ces cinquante-neuf morts s'ajoutent aux cinquante-huit Palestiniens tués depuis le 30 mars. Il est à espérer que d'autres victimes ne s'ajoutent pas à cette liste funèbre, en ce jour de commémoration de la *Nakba*. J'espère – je suis sûr – qu'un tel « bain de sang », pour reprendre la une du journal *Le Parisien*, nous indigne tous.

L'indignation est évidemment nécessaire. La situation réclame cependant aussi des gestes politiques à la hauteur du danger. Depuis malheureusement trop longtemps, l'État israélien agit à rencontre du droit international en poursuivant notamment la colonisation des territoires occupés.

Toutefois, dès lors que les USA se rangent inconditionnellement à ses côtés, comment s'étonner de cette fuite en avant du gouvernement de Benjamin Netanyahu ? Non content de rompre unilatéralement avec les résolutions de l'ONU – l'Organisation des Nations unies – en installant son ambassade à Jérusalem, Donald Trump a, en effet, manié hier la provocation en allant jusqu'à accuser les Palestiniens d'être les responsables de cette tuerie.

Après la rupture unilatérale des accords avec l'Iran par les USA, il s'agit d'un pas de plus vers l'abîme. Cette situation est tragique pour le peuple palestinien et la solution à deux États souverains. Elle sera également nuisible à terme pour le peuple israélien, tant une telle politique d'oppression ne peut que modifier la nature de l'État démocratique qui la pratique.

Dans cette situation, la France doit être du côté de l'espoir. Elle doit rester le pays qui garde le cap de la paix. À cette fin, elle ne peut paraître épouser les actes et les thèses des violents et des faucons. Elle ne peut non plus paraître en admettre, même de façon critique, la philosophie. Il faut une parole et des actes aussi forts que les leurs pour faire entendre le camp de la paix !

Non, notre ministre des affaires étrangères ne peut, dans un communiqué, se contenter d'appeler « les autorités israéliennes à faire preuve [...] de retenue dans l'usage de la force » et « les acteurs à faire preuve de responsabilité », comme si l'on pouvait mettre dos à dos tueurs et victimes.

D'où ma question, monsieur le Premier ministre : pourquoi la France n'a-t-elle pas déjà rappelé son ambassadeur en Israël ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe FI, sur plusieurs bancs du groupe GDR et sur quelques bancs du groupe NG.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères.

M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères. Monsieur Coquerel, vous l'avez rappelé, les violences à Gaza ont atteint un nouveau palier hier, avec près de soixante morts parmi les manifestants palestiniens, dont des mineurs, et 2 700 blessés, dont beaucoup par balle. C'est la journée la plus meurtrière à Gaza depuis longtemps.

La France, monsieur Coquerel, a fortement et fermement condamné ces agissements. Elle a rappelé les autorités israéliennes à leur devoir de protection des civils, et le Président de la République le redira aujourd'hui à M. Netanyahu. Nous sommes attachés à la sécurité d'Israël, je l'ai déjà dit à plusieurs reprises dans cet hémicycle, mais la sécurité d'Israël ne saurait justifier ce niveau de violence. Je dois ajouter que les Palestiniens, eux aussi, ont droit à la paix et à la sécurité, et la France a rappelé hier, par la voix du Président de la République, le droit fondamental des Palestiniens à manifester pacifiquement.

Il faut toutefois rappeler le contexte, que vous avez évoqué, tout d'abord le blocus auquel est soumise la bande de Gaza, qui provoque, dans cette zone, une situation humanitaire catastrophique. Il convient, pour commencer, d'ouvrir une discussion pour débloquer cette situation et permettre à l'action humanitaire de se déployer, y compris par l'initiative européenne.

M. Jean-Paul Lecoq. Cela fait un an que vous êtes ministre des affaires étrangères !

M. Jean-Yves Le Drian, ministre. Il importe, par ailleurs, de favoriser une procédure de négociation, car c'est la seule procédure qui permettra d'aboutir à la coexistence de deux États dans des frontières sûres et sécurisées de part et d'autre. Telle est la position de la France depuis très longtemps. Il importe aujourd'hui de la rappeler. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)*

Données clés

Auteur : [M. Éric Coquerel](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (1^{re} circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 865

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Europe et affaires étrangères

Ministère attributaire : Europe et affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 mai 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [16 mai 2018](#)